

TRAVAUX D'IMPRESSION ET DE FAÇONNAGE DE DOCUMENTS

CAHIER DES CHARGES

OCTOBRE 2022

PREAMBULE

L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE LILLE METROPOLE

L'Agence est une association loi 1901 financée par des fonds publics. Elle a pour but de « susciter, mener ou suivre toute étude susceptible de favoriser le développement et la qualité de l'aménagement et de l'environnement de la Métropole lilloise ».

Les membres de l'Agence sont la Métropole Européenne de Lille, la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille, l'Etat, la Région Nord Pas-de-Calais, le Département du Nord, l'ADEME, le Syndicat Mixte du SCOT de Lille Métropole, les Chambres de Métiers et d'Agriculture du Nord, les Villes de Lille, Villeneuve d'Ascq, Seclin, Armentières, Tourcoing...

L'Agence travaille dans un cadre partenarial, dans un souci d'harmonisation des politiques et des projets de ses membres. Elle contribue aux démarches de planification et à la définition de politiques et de projets dans un esprit de juste équilibre entre les composantes économiques, sociales et environnementales du développement.

Elle a vocation à intervenir plus particulièrement dans les domaines de l'urbanisme, de la planification, de l'habitat et du logement, du développement économique et social, du génie urbain et des transports, des paysages et de l'environnement, des loisirs, du tourisme, de la formation, de la culture et de la communication, ainsi qu'à enregistrer et gérer, par la mise en œuvre d'observatoires, l'évolution des données dans ces domaines de compétence.

Elle participe à la promotion internationale de la métropole et de son patrimoine urbain, architectural et paysager. Elle développe, dans le respect des textes en vigueur, des contacts avec les autorités et organismes étrangers, et notamment belges, pour une bonne prise en compte du caractère urbain transfrontalier de la métropole.

Elle organise la diffusion et la communication de l'ensemble de ses travaux et de ses observations auprès de ses membres.

L'Agence est composée de 47 salariés.

1.OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet des travaux d'impression numérique, d'impression offset, de façonnage, de conditionnement et de livraison.

2.CONTEXTE ET NATURE DES PRESTATIONS

L'Agence publie des publications en plusieurs exemplaires par an, principalement des dépliants et des brochures. L'impression de ces documents varie tout au long de l'année.

Le Titulaire gèrera l'impression de ces documents, ainsi que le façonnage, le conditionnement et la livraison. Les coûts afférents doivent être compris dans le BPU.

Le Titulaire aura l'obligation de respecter la charte graphique de l'Agence. Il est tenu de signaler à l'Agence tous les éléments qui lui paraissent de nature à compromettre la bonne exécution des prestations. Le Titulaire a un devoir d'alerte s'il se rend compte, lors de l'exécution, d'erreurs ou dysfonctionnements potentiels au titre de ses prestations.

BONS A TIRER

Pour certains travaux d'impression, il sera demandé au Titulaire de fournir un BAT avant de lancer l'impression. Le Titulaire devra transmettre le BAT à valider par l'Agence dans les 48 heures suivant la réception du fichier à imprimer. Celui-ci pourra être sous format numérique ou papier suivant la demande.

La notification du BAT validé vaut ordre de lancer les travaux d'impression.

DELAIS DE LIVRAISON

Pour chaque commande, le Titulaire devra préciser les délais de livraison. Les délais doivent se situer entre 2 jours ouvrés pour des tirages de faible quantité et de peu de pages jusqu'à 6 jours ouvrés pour des commandes peu urgentes ou d'un volume de pages importants (plus de 50 pages). La durée maximale d'exécution ne peut pas être supérieure à 10 jours ouvrés.

Le Titulaire s'engage à signaler toutes difficultés à respecter les délais susmentionnés ou retard dans la réalisation de la prestation afin de pouvoir anticiper une solution de repli.

Le Titulaire précisera la date et l'heure de chaque livraison de façon à ce que les contrôles nécessaires puissent être organisés en présence du Titulaire.

Les livraisons seront effectuées à :

- l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole
Centre Europe Azur, 323 avenue du Président Hoover, 59000 Lille,
- ou à un autre point de l'agglomération lilloise défini lors de la commande.



3. CARACTERISTIQUES, DUREE ET MONTANT DU MARCHÉ

Ce marché est un marché à bons de commande. Les bons de commande seront émis au fur et à mesure des besoins en désignant les prestations décrites au BPU, en déterminant la quantité commandée et les montants.

Les prix comprennent toutes les charges fiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations, les frais afférents au conditionnement, au stockage, à l'emballage, à l'assurance, au transport jusqu'au lieu de livraison, ainsi que toutes les dépenses nécessaires à l'exécution des prestations.

A titre indicatif, le marché est estimé au total entre 75 000 euros et 135 000 euros HT sur une durée de 3 ans.

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois, renouvelable 2 fois tacitement.

Le titulaire effectuera une facturation par commande reçue, correspondant au BPU ou aux devis demandés pour les prestations hors BPU.

CLAUSES DE REVISION DE PRIX

Les prix sont révisibles annuellement par application d'une formule représentative de l'évolution du coût de la prestation. Ils sont réputés établis sur la base des conditions économiques du « mois zéro », mois indiqué sur le contrat. Les prix sont révisés, en hausse comme en baisse, par application de la formule suivante :

$$P_n = P_o * (0,20 + 0,80 * (I(n-3\text{mois}) / I(o-3\text{mois})))$$

- P_n est le prix révisé
- P_o est le prix initial à la date du mois de remise de l'offre initiale
- I(n-3mois) est la valeur de l'indice relative au mois anniversaire du contrat moins trois (3) mois
- I(o-3mois) est la valeur de l'indice relative au mois de la date de remise des offres initiales (hors négociations) moins trois (3) mois : il est appelé mois zéro
- Index utilisé : Indice de prix de production de l'industrie française pour l'ensemble des marchés – CPF 18.1 – Travaux d'impression et services connexes – Prix de base - Base 2015 – (010535438)
– Dernier indice connu 112 (Août 2022)

Le coefficient de révision comporte trois décimales et est arrondi au millième le plus proche.

Il ne sera appliqué aucune révision provisoire.

En cas de changement dans la formule de révision lié à la cessation de parution d'un indice, la nouvelle formule fera l'objet d'un accord par simple échange de courrier entre les parties.

4.CONFIDENTIALITE

Le Titulaire devra assurer la confidentialité des documents qui lui sont donnés à reproduire. Le Titulaire s'engage notamment à respecter les obligations suivantes et à les faire respecter par son personnel :

- ne prendre aucune copie des documents et supports d'informations qui lui sont confiés ;
- ne pas utiliser les données, documents et informations traités à des fins autres que celles spécifiées aux clauses du marché ;
- prendre toutes mesures pour assurer la conservation des données, documents et informations traités tout au long de la durée du marché.

5.EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES

Eléments à produire par les équipes candidates :

- Une présentation sommaire du prestataire, de ses références, et de ses engagements en tant qu'imprimeur écoresponsable ;
- les moyens en personnel permanent ;
- les labels des papiers ;
- les échantillons de tous les papiers proposés ;
- la certification du label « Imprim'Vert » ;
- la réponse au bordereau de prix en annexe.

Tout bordereau de prix incomplet sera rejeté.

La date limite de dépôt de la candidature auprès de l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole est fixée au

23 novembre 2022 à 12h00

La proposition devra être adressée par courrier en recommandé avec accusé de réception ou déposée sous pli fermé avec la mention sur l'enveloppe « Travaux d'impression et de façonnage de documents » contre récépissé à :

Monsieur Didier Decoupigny, Directeur Général
Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole
Centre Europe Azur
323 avenue du Président Hoover
59000 LILLE

6.INFORMATIONS

Pour toute information administrative ou technique, s'adresser à :

Madame Géraldine Desbetes

Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole

Sur demande écrite par fax : 03 20 63 73 91 ou par mail : gdesbetes@adu-lille-metropole.org

